CENTRE-VAL DE LOIRE BASKETBALL

LIGUE RÉGIONALE

FFBB

ORGANISATION PANIER D'OR

MAJ 21/03/2022

CAHIER DES CHARGES

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

PANIER D'OR

Table des matières

Table des matières 2
1. GENERALITES 3
2. ORGANISATION 3
2.1 ORGANISATION SPORTIVE 3
3.RESPONSABILITES 3
3.2 INSTALLATIONS SPORTIVES 4
3.2.1 Terrains 4
3.2.2 Responsables de terrain 4
3.2.3. Composition des jurys « évaluateurs » 4
3.2.4. Ordonnancement du déroulement des épreuves 5
3.2.5. Traitement des « FICHES DE RESULTATS » 5
3.2.6. Proclamation des résultats 5
4. CLUBS DELEGUES 6
4.1 OBLIGATION 6
4.2 DROITS 6
5. PROMOTION 6
6. RECOMPENSES 6

DISPOSITIONS GENERALES

1. GENERALITES

L'organisation de la compétition est confiée par la Ligue du Centre Val de Loire à un Comité Départemental selon le principe du volontariat, sous réserve du respect des impératifs du Cahier des Charges suivant :

La compétition est réservée aux catégories U11F et U11M. Dans chaque catégorie, 6 joueuses et 6 joueurs sont présenté(e)s par département. Ils (elles) sont désigné(e)s par les Comités.

2. ORGANISATION

2.1 ORGANISATION SPORTIVE

Le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition de la Délégation Jeunesse :

- Etablit le Règlement Sportif,
- Décide de la date de l'épreuve.

La Délégation Jeunesse de la Ligue :

- Collecte auprès des Comités les informations concernant les joueuses et les joueurs qualifié(e)s
- Transmet au Comité Départemental organisateur les renseignements sur les joueuses et les joueurs qualifiée (e)s (nom, prénom, année de naissance, numéro de licence, club et comité de provenance),
- Adresse aux joueuses et joueurs qualifié(e)s et/ou à leurs clubs, via les Commissions Départementales Mini, au **moins 15 jours** avant la compétition, un dossier comprenant :
    - Le règlement sportif,
    - Les horaires de la manifestation et le déroulement de la journée,
    - Un plan d'accès aux installations sportives.

Tout litige éventuel sera géré par un jury constitué d'un représentant élu au Comité Directeur de la Ligue, de représentants de la Délégation Jeunesse de la Ligue et de Membres du Comité Départemental organisateur.

3.RESPONSABILITES

3.1 DELEGATION

Le Comité Départemental organisateur peut déléguer une partie de l'organisation à un ou plusieurs clubs. Toutefois, il doit assurer la coordination et est considéré comme l'interlocuteur unique auprès de la Ligue du Centre Val de Loire.

ORGANISATION SPORTIVE

3.2 INSTALLATIONS SPORTIVES

3.2.1 Terrains

Le Comité Départemental organisateur doit mettre à disposition :

- 1 ou 2 terrains couverts (minimum requis) munis de panneaux Mini-Basket satisfaisant aux normes de sécurité en vigueur,
- Les terrains devront avoir été préalablement tracés et/ou balisés. Un adhésif permettra une remise en place rapide et conforme des piquets malencontreusement déplacés,
- 4 tables et 8 chaises au minimum pour les membres du Jury des 4 ateliers,
- 1 table et 4 chaises par salle sont requises pour l'établissement des résultats,
- 4 chronomètres de jeu (1 par table),
- 10 piquets (l'épreuve 1 pourra être doublée),
- Des fiches de résultats (fournies par la Délégation Jeunesse) renseignées en nombre suffisant,
- Si c'est possible et si l'espace est suffisant, toutes les épreuves pourront être doublées.

3.2.2 Responsables de terrain

Le Comité Départemental organisateur désigne :

- 1 responsable (Coordinateur) par terrain chargé de veiller au bon déroulement des épreuves et au respect du planning pour chacun des terrains,
- 1 responsable par terrain chargé de maintenir en dehors du champ d'activité toute personne n'ayant rien à y faire (parents, entraîneurs,…).

3.2.3. Composition des jurys « évaluateurs »

- 4 épreuves (l'épreuve 1 pourra être doublée),
- 8 membres (2 par atelier « attachés » à l'un d'eux pour la durée des épreuves).

Ils ont la charge de comptabiliser tous les points de l'épreuve et inscrire le total sur les « FICHES DE RESULTATS » du candidat.

Ils seront responsables de la transmission des « FICHES DE RESULTATS » qui ne devront en aucun cas rester en possession des candidats pendant toute la durée des épreuves.

C'est le jury qui fait parvenir les « FICHES DE RESULTATS » de chaque candidat lors des rotations de groupe.

En amont des épreuves, se tiendra une réunion de coordination des «évaluateurs», sous la responsabilité du Président de la Délégation Jeunesse ou de son représentant, assisté du Président de la Commission « Jeunes » du Comité Départemental organisateur ou son représentant.

Ils seront responsables de la gestion du groupe des enfants afin d'éviter les débordements. Ils doivent instaurer un ordre de passage.

Si sur une épreuve, le jury doit compter quelque chose, il faut compter à haute voix (la dextérité, le papillon par exemple).

Sur chaque épreuve, le jury donnera le score de l'épreuve au mini-basketteur pour plus de transparence.

Les jurys ne doivent pas prendre d'initiative personnelle sur le déroulement de l'épreuve. Ils doivent s'en tenir au règlement. En cas de doute, ils s'informent auprès du responsable de l'organisation.
Au préalable des épreuves, ils choisissent un ballon réglementaire taille 5 pour l'épreuve qui sera le même pour tous les candidats pendant toute la manifestation.
Lors de la pause au bout du premier passage de toutes les épreuves, ils doivent récupérer leurs matériels (ballons, piquets, etc…)
Ils doivent aussi vérifier régulièrement que les installations n'ont pas été modifiées lors du passage des candidats (piquets qui se seraient déplacés par exemple)
Si un retard sur le passage des groupes est pris, les jurys essayent de modifier la façon de faire (Anticiper l'appel sur le passage des candidats, récupération des ballons, explication donnée au préalable au groupe, classement des fiches des candidats)

3.2.4. Ordonnancement du déroulement des épreuves

Le Comité Départemental organisateur :

- Renseigne les « FICHES DE RESULTATS » en amont des épreuves (nom, prénom, année de naissance, groupement sportif, département, sexe),
- Répartit les compétiteurs en groupes (si possible 1 par département),
- Numérote les ateliers conformément au dossier technique (1, 2, 3, 4),
- Affecte 1 atelier à chaque groupe, puis la rotation se fait seulement lorsque tous les candidats du groupe ont terminé,
- Veille à ce que les « FICHES DE RESULTATS » soient transmises de jury à jury sans l'intermédiaire des ENFANTS,
- Organise le deuxième passage, mais seulement lorsque tous ou toutes en ont terminé avec la première série d'épreuves.

3.2.5. Traitement des « FICHES DE RESULTATS »

- Le Président ou le représentant de la Délégation Jeunesse,
- Le Président ou le représentant de la Commission Départementale Jeunes organisatrice,
- Les Responsables Coordinateurs,
- Les Responsables de terrain …

3.2.6. Proclamation des résultats

Le classement est établi d'après le MEILLEUR TOTAL GLOBAL obtenu lors des deux passages effectués.

En cas d'égalité, c'est le DEUXIEME MEILLEUR TOTAL GLOBAL obtenu qui est pris en compte.

En cas de nouvelle EGALITE, c'est le RESULTAT obtenu à l'épreuve des TIRS NAVETTE (1ère épreuve) qui départagera les ex æquo.

4. CLUBS DELEGUES

4.1 OBLIGATION

Un (plusieurs) club(s) peut (peuvent) se voir attribuer par le Comité Départemental organisateur une partie de l'organisation. Ce (ces) club(s) doit (doivent) :

- Mettre à disposition à titre gracieux toutes les installations sportives nécessaires,
- En complément du Comité Départemental organisateur, mettre à disposition les ressources humaines nécessaires,
- Prendre en charge le vin (jus de fruit) d'honneur clôturant la manifestation. La Ligue Centre Val de Loire prendra en charge une partie (maximum 150€ sur présentation de facture).

4.2 DROITS

Le (les) club(s) délégué(s) peut (peuvent) organiser pour son (leur) propre compte :

- Buvette (la déclaration auprès des services fiscaux lui (leur) incombe),
- Ventes diverses (tombolas, articles divers ...).

Le Comité Départemental organisateur ne pourra prétendre à aucun reversement sur les recettes. Toutefois, le (les) club(s) doit (doivent) s'assurer qu'aucun des produits proposés n'est pas en contradiction avec les contrats de partenariat de la FFBB, de la Ligue du Centre Val de Loire, du Comité Départemental organisateur et des lois en vigueur.

5. PROMOTION

Le Comité Départemental organisateur peut organiser toute promotion, en respect des contrats FFBB. Les recettes de partenariat sont perçues, en exclusivité, par le Comité Départemental organisateur.

Le (les) club(s) délégué(s) peut (peuvent) assurer toute promotion de l'événement. Toute négociation avec des partenaires doit respecter les contrats de partenariat de la FFBB, de la Ligue du Centre Val de Loire et du Comité Départemental organisateur. Les recettes de partenariat sont perçues, en exclusivité, par le (les) club(s) délégué(s).

Le modèle de l'affiche de l'évènement sera fourni par la Ligue. Charge au Comité Départemental et au(x) clubs délégué(s) de l'imprimer et de la diffuser.

6. RECOMPENSES

La Ligue du Centre Val de Loire prend en charge :

- Les coupes ou trophées : 1 pour les 3 premiers de chaque catégorie
- Les médailles : pour les participant(e)s ayant réussi le total minimum requis (OR, ARGENT, BRONZE)

- Les Tee-Shirts « Événement » pour les participants et les encadrants

Le Comité Départemental organisateur et le (les) club(s) délégué(s) peuvent compléter à leur convenance l'ensemble de ces récompenses.

LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot – 45770 SARAN

Tél : 02 38 79 00 60
secretariat@centrevaldeloirebasketball.org

www.centrevaldeloirebasketball.org